

DISCOURS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'HON. ELVY ROBICHAUD,
MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE

BUDGET PRINCIPAL POUR 2004-2005

LE 9 JUIN 2004

Un avenir en santé : Protéger le système de santé du Nouveau-Brunswick

J'ai le plaisir de présenter les prévisions budgétaires de mon ministère pour l'année financière 2004-2005. J'ai également le plaisir de présenter le plan provincial de la santé, tel qu'il a été promis. Le plan, intitulé *Un avenir en santé : Protéger le système de santé du Nouveau-Brunswick*, prévoit la mise en oeuvre, de notre vision d'un système de santé communautaire vraiment axé sur les patients.

Monsieur le président, j'en profite pour signaler le budget du ministre des Finances pour l'année financière 2004-2005. Les soins de santé constituent la priorité numéro un des gens du Nouveau-Brunswick. J'ai donc été heureux de constater que le budget prévoit un investissement record de 2,06 milliards de dollars dans les soins de santé et les soins aux personnes âgées. La somme représente une augmentation de 8,9 %, ou environ 169 millions de dollars, par rapport au budget principal pour 2003-2004. Elle comprend les dépenses liées à la santé au compte ordinaire et au compte de capital du ministère de la Santé et du Mieux-être ainsi que de celui des Services familiaux et communautaires.

Nous continuerons d'investir dans les initiatives prioritaires, y compris le renouvellement et la réforme de notre système de soins de santé. Afin de rendre plus sûr le système de soins de santé de notre province, nous rationaliserons la croissance de secteurs de programmes et réaliserons des économies d'ordre administratif. En conséquence, davantage de ressources seront affectées aux soins directs et aux services de première ligne, et moins à l'administration.

Monsieur le président, lorsque nous planifions l'avenir du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick, nous devons faire des choix. Ceux-ci aident à améliorer les services de santé visant à répondre aujourd'hui et dans l'avenir aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick en matière de soins de santé.

Notre gouvernement maintient son engagement à fournir aux gens du Nouveau-Brunswick une gamme complète de services de santé qui sont efficaces, efficaces et abordables à long terme.

Les soins de santé sont la priorité absolue des gens du Nouveau-Brunswick. Ces derniers veulent avoir accès à des soins de santé de qualité lorsqu'ils en ont besoin. Ils veulent l'assurance que notre système de soins de santé leur sera accessible lorsqu'ils en auront besoin.

La consultation a été un élément essentiel de l'élaboration de notre plan provincial de la santé 2004-2008, intitulé *Un avenir en santé*. J'ai rencontré les présidences des conseils et les directions générales de toutes les régions régionales de la santé ainsi que des gens de la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pour discuter du plan.

Monsieur le président, nous élargirons le réseau actuel des centres de santé communautaires et nous créerons d'autres réseaux pour assurer la continuité des soins. Je veux dire par là que nous veillerons à ce que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, aux services de santé primaires, peu importe où ils habitent dans la province. Nous avons aussi l'intention d'établir un programme de gestion de l'accès aux services de chirurgie.

Pour atteindre nos objectifs et dispenser une gamme de services de santé de qualité, nous devons changer nos façons de faire.

Nous reconnaissons que l'argent seul ne résoudra pas nos problèmes en matière de soins de santé. Pour protéger notre système de soins de santé afin d'assurer un avenir en santé, des changements s'imposent.

Monsieur le président, notre plan provincial de la santé, *Un avenir en santé*, présente un cadre de changement véritable et durable, qui assurera la continuité du système de soins de santé de notre province. Afin de réaliser une telle vision, nous devons faire des choix difficiles. Toutefois, nous agissons en sachant que, si nous faisons aujourd'hui des choix difficiles, les gens du Nouveau-Brunswick continueront de recevoir les soins de santé de qualité supérieure, efficaces et sûrs auxquels ils s'attendent et qu'ils méritent. En tant que ministre de la Santé et du Mieux-être, je ne saurais accepter rien de moins.

Budget principal

Monsieur le président,

- Nous ferons des investissements substantiels dans des secteurs importants tels que la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre le cancer, la création d'un programme de formation paramédicale à l'intention des ambulanciers du Nouveau-Brunswick et la centralisation de l'exploitation des services d'ambulance.
- Nous fournirons davantage de services d'immunisation pour les enfants et les adolescents.
- Nous investirons 500 000 \$ afin de promouvoir le mieux-être, de réduire l'obésité et d'encourager l'activité physique chez nos jeunes.

Monsieur le président, le budget du ministère de la Santé et du Mieux-être au compte ordinaire pour 2004-2005 se chiffre à 1 609 700 000 \$.

Services hospitaliers

La Direction des services hospitaliers est chargée de la planification, de l'établissement des normes, de la surveillance et du financement relativement au système hospitalier du Nouveau-Brunswick, conformément au plan provincial de la santé.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que le budget des services hospitaliers sera de 907,9 millions de dollars, environ 62,8 millions de plus qu'en 2003-2004.

Les fonds supplémentaires permettront à la province d'alléger le fardeau financier des régies régionales de la santé en ce qui a trait à leurs déficits actuels. Nous collaborerons avec les équipes du système hospitalier pour déterminer et gérer les points de tension qui peuvent se créer en raison des progrès techniques et des besoins croissants de la population.

En outre, Monsieur le président, nous avons l'intention d'instaurer un programme de gestion de l'accès aux services de chirurgie, qui fera en sorte que tous les services de chirurgie soient utilisés efficacement et que les listes d'attente en chirurgie soient gérées de façon convenable. En conséquence, il faudra élaborer un registre provincial des services de chirurgie, des critères normalisés en matière de priorité et des lignes directrices d'aiguillage pour les médecins de famille.

Mieux-être

Notre gouvernement a comme engagement de favoriser le mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick en faisant la promotion de l'autosuffisance et de la responsabilité personnelle ainsi qu'en fournissant au besoin des services approuvés.

Aujourd'hui, 40 % des gens du Nouveau-Brunswick ont un excès de poids, et plus de la moitié de la population est physiquement inactive. La majorité d'entre nous avons de pauvres habitudes alimentaires. Bien que le tabagisme ait diminué au cours des dernières années, un trop grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick continuent de fumer. De tels choix découlent une prolifération de cancers, de maladies pulmonaires, de maladies cardiaques et de diabètes, qui sont tous liés à notre mode de vie. La moitié de la mortalité au Canada aujourd'hui est attribuable à des choix de mode de vie.

Monsieur le président, notre gouvernement investit 500 000 \$ afin de mettre en oeuvre une Stratégie de mieux-être.

Au cours des 10 prochaines années, nous travaillerons en vue de réduire le taux de gens du Nouveau-Brunswick qui sont physiquement inactifs, qui ont un excès de poids, qui fument ou qui courent un risque de dépression.

Nouveau Réseau provincial de lutte contre le cancer

Monsieur le président, le taux de cancer au Nouveau-Brunswick est le deuxième au Canada, et cette incidence est à la hausse dans la province.

Environ 3 900 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année dans notre province, soit 11 par jour, et plus de 20 000 personnes du Nouveau-Brunswick vivent avec le cancer aujourd'hui.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous investissons 2,5 millions de dollars dans le Réseau du Nouveau-Brunswick de lutte contre le cancer.

Le nouveau réseau unifiera, gèrera et coordonnera un système diversifié de lutte contre le cancer dans la province. Il vise à réduire l'incidence du cancer et à améliorer la qualité de vie des personnes cancéreuses au Nouveau-Brunswick.

Tout simplement, Monsieur le président, en organisant nos systèmes actuels de lutte contre le cancer, nous assurerons l'uniformité des modalités tout en déterminant les causes et en nous occupant de la prévention.

Il est estimé que le fardeau du cancer, au chapitre de la mortalité, pourrait être réduit de jusqu'à 10 % si une telle stratégie est adoptée.

Immunisation

Monsieur le président, nous investirons 1,7 million de dollars cette année et 1,85 million de dollars additionnels l'année prochaine afin d'élargir notre couverture vaccinale pour inclure quatre nouveaux vaccins financés par les deniers publics à l'intention de nos enfants et adolescents.

La mise en oeuvre des quatre nouvelles vaccinations au cours des deux prochaines années mettra le Nouveau-Brunswick sur un pied d'égalité avec le reste du Canada.

Le mieux-être et les mesures prophylactiques comme la vaccination sont importants pour prévenir les affections et les maladies dès le départ.

J'ai le plaisir de dire que plus de 40 000 enfants et adolescents de notre province pourront bénéficier des vaccins contre la varicelle, la coqueluche, la méningite et la pneumonie.

Programme de soins cardiaques

Monsieur le président, le plan provincial de la santé, *Un avenir en santé*, servira de fondation solide au programme de soins cardiaques offert par l'Hôpital régional de Saint-Jean.

Unités de dialyse

Monsieur le président, au cours des trois dernières années, le nombre de personnes hémodialysées au Nouveau-Brunswick a augmenté de 9 % à 10 % par année en moyenne. L'incidence du diabète est aussi à la hausse. Étant donné que le diabète est la cause de 30 % des nouvelles dialyses et que l'incidence de la maladie augmente avec le vieillissement de la population, il est prévu que le besoin de services de dialyse s'accroîtra.

Le nombre d'unités satellites de dialyse sera donc augmenté, si c'est viable sur le plan clinique, pour inclure Sussex, la vallée du haut Saint-Jean, Campbellton, Tracadie et, au besoin, d'autres régions de la province.

Programme de maintien à la méthadone

Monsieur le président, plusieurs collectivités du Nouveau-Brunswick ont souligné la nécessité d'avoir un service de maintien à la méthadone pour aider les toxicomanes. La réponse de notre gouvernement est d'élaborer un service organisé de maintien à la méthadone pour le sevrage aux opiacés. Ce service reflétera les pratiques exemplaires fondées sur des faits, qui comprennent l'administration, la surveillance de la conformité, le counselling ainsi que le suivi à long terme, et il sera instauré progressivement dans l'ensemble de la province.

Services d'ambulance

Le rôle de notre service d'ambulance provincial est d'administrer des soins préhospitalisation de qualité supérieure aux gens de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Chaque année, plus de 1 130 membres du personnel professionnel d'ambulance font de 60 000 à 65 000 interventions auprès de gens du Nouveau-Brunswick. Ces services comprennent le transport aérien et terrestre et les services de répartition.

Monsieur le président, comme je l'ai déjà mentionné, afin que la haute qualité des services en question soit maintenue, mon ministère augmente le budget du service. Nous y consacrons 4 millions de dollars de plus. Le budget global s'élèvera à 41,9 millions de dollars, ce qui permettra de financer l'amélioration de nos services d'ambulance dans l'ensemble de la province.

Les modifications viseront à améliorer la coordination et la gestion des contrats, à mettre en oeuvre des normes plus strictes en matière de formation des ambulanciers et à regrouper les services de répartition.

Le service d'ambulance amélioré sera toujours assujéti à la même norme élevée quant aux délais d'intervention, soit un délai de moins de 9 minutes en milieu urbain et de moins de 25 minutes en milieu rural, dans 90 % des cas.

Programme de médicaments sur ordonnance

Le Programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick offre de l'aide aux personnes les plus nécessiteuses. Monsieur le président, afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent se payer les médicaments sur ordonnance dont les coûts sont souvent élevés, j'ai le plaisir d'annoncer que nous affectons au programme une somme additionnelle de 17,5 millions de dollars, pour un budget total de 132 millions de dollars.

Notre gouvernement créera un Programme d'assurance-médicaments pour les coûts catastrophiques, qui sera financé sur les économies réalisées par application du plan provincial de la santé.

Monsieur le président, je signale deux éléments qui font augmenter le coût des médicaments sur ordonnance : le volume et le prix. La mise en marché de médicaments plus dispendieux fait grimper les prix, et, quoiqu'il y ait moins de bénéficiaires, ces derniers prennent plus de médicaments, et, par conséquent, le volume augmente. Nous continuerons de collaborer avec le gouvernement du Canada et les autres autorités au pays pour élaborer une solution nationale au problème national qu'est celui des coûts catastrophiques de pharmacothérapies.

Biens d'équipement et amélioration des biens immobiliers

J'ai le plaisir d'annoncer que nous investirons en tout 53,7 millions de dollars en amélioration des biens immobiliers et en biens d'équipement au cours de l'année financière 2004-2005. Les crédits comprennent 18,8 millions pour la construction d'installations permanentes, 16,8 millions pour le renouvellement des soins de santé, 13,7 millions pour les biens d'équipement et 4,4 millions pour l'amélioration des biens immobiliers.

Les projets sont notamment un nouvel hôpital de 70 lits dans la vallée du haut Saint-Jean, un nouveau bâtiment pour le Centre de réadaptation Stan Cassidy, des travaux de rénovation de l'unité des soins ambulatoires du Moncton Hospital et un nouveau centre de services d'aide aux toxicomanes à Campbellton.

Monsieur le président, nous avons de nombreux défis à relever en ce qui concerne l'amélioration des bâtiments et la modernisation du matériel hospitalier. Nous satisfaisons les besoins à cet égard aussi rapidement et aussi équitablement que possible. Chaque année, des fonds en capital sont consacrés à l'achat de matériel de haute technologie pour le secteur hospitalier. J'ai donc le plaisir d'annoncer que nous investirons 36 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin de donner suite à nos priorités, y compris les 13,7 millions de dollars que je viens de mentionner pour l'année financière 2004-2005.

Les investissements dans l'amélioration des biens immobiliers et les biens d'équipement nous aideront à achever, à poursuivre et à faire avancer un certain nombre de projets fort importants pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires.

Professionnels de la santé

Monsieur le président, notre gouvernement réussit à recruter et à maintenir en poste des professionnels de la santé en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires. Nous avons plus de médecins et de personnel infirmier à plein temps que jamais auparavant. Toutefois, il reste des défis à relever.

Afin de fournir un meilleur accès aux soins et aux services, notre gouvernement investira davantage dans le recrutement et le maintien en poste de médecins, de personnel infirmier, de personnel infirmier praticien et d'autres professionnels de la santé. Nous continuerons de soutenir la formation de médecins. Nous prendrons appui sur le travail accompli dans le passé et veillerons à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès aux professionnels de la santé et à leurs services aujourd'hui et dans l'avenir.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que nous ajouterons 70 autres médecins et 40 autres membres du personnel infirmier praticien ainsi que, sur quatre années, 95 nouvelles places de formation en soins infirmiers.

Assurance-maladie

J'ai le plaisir d'annoncer que le budget de l'Assurance-maladie sera augmenté de 49,1 millions de dollars, ce qui fait passer le budget global à 376,4 millions.

Recherche en santé

La prestation des meilleurs services de santé exige que soit menée de la recherche en santé. Le ministère de la Santé et du Mieux-être travaillera en partenariat avec la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes afin d'accroître la capacité de recherche en santé, de favoriser l'innovation et de promouvoir la prise de décisions fondée sur des faits. J'ai le plaisir d'annoncer que nous investirons 3 millions de dollars dans la recherche en santé.

Conclusion

Monsieur le président, voilà seulement quelques initiatives que prendra mon ministère pendant l'année financière afin de renouveler les soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick. Ajoutées aux réalisations de notre gouvernement au cours des années précédentes, les activités en question nous aident à atteindre notre objectif, qui est de créer un système provincial unique et intégré de services de santé fondé sur les besoins de la collectivité et axé sur les patients, offrant des services de santé dans la langue officielle choisie, à un coût abordable pour la population néo-brunswickoise.

Mon ministère continuera d'assurer l'avenir de notre système de soins de santé et d'apporter les changements nécessaires pour dispenser des services adaptés aux besoins actuels et futurs des gens du Nouveau-Brunswick en matière de santé.

Monsieur le président, à titre de ministre de la Santé et du Mieux-être, je suis très fier de nos réalisations et de nos progrès jusqu'ici au chapitre des soins de santé. Je suis tout aussi fier des choix que nous faisons, qui nous procureront un système de soins de santé renouvelé et de nouvelles modalités de prestation des services de santé.

La mise en oeuvre de la stratégie exposée dans le plan provincial de la santé, *Un avenir en santé*, exigera des choix difficiles à faire. Toutefois, les décisions doivent être prises. Le choix que nous devons faire aujourd'hui dans le secteur de la santé n'est pas entre le changement et l'immobilisme, mais entre la préparation au changement et l'abdication devant le changement.

Bien des rumeurs ont circulé au cours des derniers mois et ont amené de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick à craindre le pire pour leurs hôpitaux et pour la santé et le bien-être de leur population.

Dans le plan, nous exposons les choix que nous faisons pour que le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick puisse être soutenu et maintenu. Nous pouvons avoir un système de soins de santé viable et durable, qui est cliniquement sûr et dont le coût est abordable, à long terme. Or, le moment est venu d'agir.

En conclusion, je tiens à remercier le personnel de mon ministère pour les efforts qu'il a déployés au cours de la préparation du budget et du plan provincial de la santé et pour son engagement à fournir des services de qualité aux gens du Nouveau-Brunswick.

Comme il a été promis aux gens du Nouveau-Brunswick, j'ai le plaisir ce matin de déposer le plan provincial de la santé, intitulé *Un avenir en santé*, qui sera le plan directeur pour les soins de santé de l'avenir.

Merci, Monsieur le président.

PRIORITÉ AU DISCOURS PRONONCÉ